

Bonnes vacances 2014

l'Arçonnéen

Le mot du Maire

Je souhaite tout d'abord remercier en votre nom à tous, les électeurs qui ont bien voulu nous accorder leurs suffrages. Le taux de participation communale est de 60.71% pour 1354 inscrits. C'est un score honorable si on le compare à celui des communes voisines où il n'y avait qu'une seule liste. Il est cependant inférieur à Saint-Paterne (66.44%) et à Champfleury (61.40%) mais supérieur à Condé sur Sarthe (55.66%), à Damigny (57.33%) et à Saint-Germain du Corbéis (54.50%). En tout cas, il rend légitime notre action future qui sera tournée vers l'ensemble des habitants d'Arçonnay.

Je tiens également à remercier l'équipe précédente dans son ensemble, adjoints et conseillers, pour le travail accompli. Il a parfois fallu batailler ferme pour mener à bien nos projets. Nos réunions de conseil ou de commissions se sont toujours déroulées dans une bonne ambiance, sans tension, toujours dans un profond respect mutuel dans le débat d'idées. Certains ont fait le choix de ne pas se représenter pour des raisons personnelles ou professionnelles. Je voudrais dire aujourd'hui mon plus profond respect de cette décision. Merci encore à tous.

Je voudrais maintenant féliciter la nouvelle équipe qui a accepté de se mettre au service de la population et qui a envie de faire vivre notre commune. Un programme a été établi. Il nous appartient de le réaliser tous ensemble au cours de ce mandat de 6 ans. Cela passe très vite. Dès demain, il nous faut relancer les dossiers en cours qu'ils soient communaux ou communautaires. Pour ces derniers, il nous faudra travailler avec la nouvelle équipe alençonnaise et bien sûr avec le nouveau conseil de la CUA.

Quoiqu'il en soit, notre engagement devra être sans faille, solidaire, intègre mais aussi comme il est de tradition, au sein de notre conseil, totalement apolitique. Cela conditionne notre réussite. A ce propos, je voudrais préciser que chaque membre du conseil avait indiqué sur sa déclaration de candidature aux élections municipales, formulaire désormais obligatoire, être sans étiquette politique. Pour des raisons statistiques, les services de l'Etat ont pris l'initiative de nous attribuer d'office, comme à d'autres communes, un rattachement politique. Face à la levée de bouclier d'un grand nombre de candidats, la préfecture a rapidement supprimé ce classement. C'est beaucoup mieux ainsi.



Réception du lotissement du Longuet, 15 avril 2014



Chasse aux œufs, 20 avril 2014

RESTAURANTS D'ENFANTS

Pour la rentrée scolaire de septembre 2014, le renouvellement des inscriptions à la cantine se fait en mairie par retour des fiches fournies avec les factures de juin.

Pour une première inscription, passer en mairie afin de remplir une fiche. Fournir une photo d'identité de l'enfant.

Ces démarches sont à accomplir avant le 22 Août 2014 si possible

Pour la fabrication du badge de l'enfant avant la rentrée scolaire.

Nous vous rappelons que les menus sont consultables sur le site internet : www.ville-arconnay.fr

Etat-civil

NAISSANCES

SITKO Aria, Rose, Béatrice 22 novembre 2013
SENGCHANKHAM TROTIGNON Catáléya 10 décembre 2013
RIBOT Noah, Nathan, Antoine 13 décembre 2013
CURSAZ Coralie, Séverine, Mélissa 13 décembre 2013
MAURICE Gabriel, Georges 17 décembre 2013
HAGUEBAERT Mai-Lane, Jeanne 19 mars 2014
VAZ SACI Giuliana, Clara 21 mars 2014
MAINE Nina, Elsa, Louna 26 mars 2014
MENDY Lenny 18 avril 2014

MARIAGE

M^{lle} LAUNAY Pauline, Christine, Michèle 1^{er} mars 2014
Et
M. BRÉHÉLIN Guillaume, Serge, Denis, Pierre
DÉCÈS
THÉOTIME Fabien, Ludovic, Franck 31 janvier 2014
CHERIF Marcel 8 mars 2014
FRESNAIS Yves, Anatole, Louis 11 mars 2014
TROUILLET Gilbert, Georges, Joseph 31 mars 2014
LEMAITRE Yvonne, Louise, Marie veuve MARIÉ 13 mai 2014
HEUZARD Lucienne, Henriette, Emilienne veuve Rivière 25 mai 2014



N° 19
JUIN 2014

MAIRIE • 1, place du 8 Mai 1945 © 02 33 31 26 30 • Fax 02 33 29 54 52
• mairie@ville-arconnay.fr • Direction de la publication :
Denis LAUNAY • Nadine KIERS-PERRAULT • Fabrice CHOMARD • Jacqueline ZEPHIR • Catherine GOUPIL
Martine CHAPPELLIERE • Jessy COCHEREL



LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL



Denis LAUNAY
Maire



Nadine KIERS-PIERRAULT
1^{ère} Adjointe



Frédéric Scornet
2^e Adjoint



Laurent NOË
3^e Adjoint



Monique LIBERGE
4^e Adjoint



Alain BERARD



Jacky DESCURES



Serge MARTIN



Gérard LIVET



Jean-Marie LECHAT



Jacqueline ZEPHIR



Thérèse LE SERGENT



Martine CHAPPELLIERE



Françoise OUTIN



Fabrice CHOMARD



Jessy COCHEREL



Catherine GOUPIL



Céline MENARD



Claire MORIN

COMMISSIONS COMMUNALES : PRÉSIDENT M. LAUNAY

FINANCES

Président :
M. LAUNAY
minimum 5 membres
dont le Président
C. MORIN
C. GOUPIL
L. NOË
M. LIBERGE
F. OUTIN

CCAS

5 membres
du Conseil Municipal
J. ZEPHIR
G. LIVET
A. BERARD
N. KIERS-PERRAULT
J-M. LECHAT

M^{me} TROUILLET
M^{me} BARRÉ
M^{me} RÉMY
M. DAVY
M. CASTERAN

Urbanisme, Environnement

Vice-Présidente :
M^{me} KIERS-PERRAULT
minimum 5 membres
dont la Vice-Présidente
C. MENARD
A. BERARD
G. LIVET
F. SCORNET

Délégués commission GTPC

2 membres
M^{me} KIERS-PERRAULT

SIAEP

D'avril à mai : 5 titulaires
et 3 suppléants
F. SCORNET
J. DESCURES
L. NOË
F. OUTIN
N. KIERS-PERRAULT
Suppléants
S. MARTIN
J-M. LECHAT
G. LIVET
A partir de juin :
4 titulaires et 4 suppléants
Titulaires :
F. SCORNET
J. DESCURES
L. NOË
N. KIERS-PERRAULT
Suppléants :
F. OUTIN
S. MARTIN
J-M. LECHAT
G. LIVET

Voirie, Espaces verts et Cimetière

Vice-Président :
M. SCORNET
minimum 5 membres
dont le Vice-Président
S. MARTIN
G. LIVET
J-M. LECHAT
M. CHAPPELLIERE
A. BERARD
T. LE SERGENT

Délégués sécurité routière

2 membres
J-M. LECHAT

CAO

(Commission d'Appel d'Offre)
3 titulaires et 3 suppléants
A. BERARD
J. COCHEREL
C. MORIN
Suppléants
L. NOË
C. GOUPIL
F. SCORNET

Bâtiments communaux, commissions sécurité et accessibilité

Vice-Président :
M. NOË
minimum 5 membres
dont le Vice-Président
J. ZEPHIR
A. BERARD
J. COCHEREL
J-M. LECHAT
C. MENARD
N. KIERS-PERRAULT
J. DESCURES

Commission de sécurité et accessibilité - SDIS

M. LIBERGE
L. NOË
N. KIERS-PERRAULT

Impôts

8 titulaires
et 8 suppléants
dont les membres
extérieurs au Conseil
Municipal
J-M. LECHAT
N. KIERS-PERRAULT
G. LIVET
Suppléants
C. MENARD
J. DESCURES
A. BERARD

Affaires scolaires et vie associative CCAS

Vice-Présidente :
M^{me} LIBERGE
minimum 5 membres
dont la Vice-Présidente
J. COCHEREL
C. MORIN
F. OUTIN
F. CHOMARD

Délégués Conseil d'école

2 membres
M. LIBERGE
J. ZEPHIR

Comité de pilotage : Ensemble immobilier Rue du chêne

Président :
M. LAUNAY
5 membres minimum
dont le Président
J. COCHEREL
C. MORIN
M. LIBERGE
T. LE SERGENT
C. GOUPIL
J. ZEPHIR

Communication et site internet

Vice-Présidente :
M^{me} KIERS-PERRAULT
minimum 5 membres
dont la Vice-Présidente
F. CHOMARD
J. ZEPHIR
C. GOUPIL
M. CHAPPELLIERE
J. COCHEREL



COMMUNE : COMPTE ADMINISTRATIF 2013 ET BUDGET 2014

SECTION FONCTIONNEMENT

En Milliers d'Euros

DEPENSES	2013	2014	RECETTES	2013	2014
Charges à caractère général	391,9	429,3	Impôts et Taxes	748,9	837,8
Charges de personnel	515,6	554,2	Dotations Global Fonctionnement (Etat)	267,3	250,0
Autres charges de gestion courante	75,6	81,8	Autres dotations, subv, et participations	128,2	116,6
Atténuation de produits	97,1	97,1	Autres produits gestion courante	55,7	75,0
Charges financières	31,7	26,6	Atténuation de charges	33,1	100,0
Charges except, et opé. d'ordres	23,6	14,1	Produits des services	11,7	10,3
Dépenses imprévues		40,0	Produits exceptionnels et opé. d'ordre	0,0	0,2
Résultat de clôture 2013	394,2		Résultat de fonctionnement antérieur	284,8	133,8
Virement section investissement		280,6			
TOTAUX	1529,7	1523,7	TOTAUX	1529,7	1523,7

SECTION INVESTISSEMENT

En Milliers d'Euros

DEPENSES	2013	2014	RECETTES	2013	2014
Immobilisations incorporelles	4,2	4,3	Dotations, fonds, divers et réserves	31,7	77,0
Immobilisations corporelles	29,2	80,8	Excédents fonctionnement capitalisés	323,4	260,4
Immobilisations en cours	265,1	237,3	Subventions d'investissement reçues		
Immobilisations financières	0,0	0,0	Emprunts		
Remboursement emprunts	115,2	111,0	Immobilisations corporelles	0,6	1,8
Subventions Equipement versées			Opérations d'ordre	27,0	12,6
Opé. d'ordre, dépenses imprévues	4,2		Virement section fonctionnement	260,4	280,6
Résultat d'investissement antérieur	225,2	199,0			
TOTAUX	643,1	632,4	TOTAUX	643,1	632,4

EQUILIBRE GENERAL	2172,8	2156,1	EQUILIBRE GENERAL	2172,8	2156,1
--------------------------	---------------	---------------	--------------------------	---------------	---------------

Le compte administratif (CA) 2013 et le budget primitif (BP) 2014 ont été votés lors de la séance du conseil municipal du 18 mars 2014. Ils sont équilibrés, en dépenses et en recettes, respectivement à 2172 et 2156 m€.

Le CA 2013 a enregistré une diminution de ses recettes fiscales aussi bien au niveau des impôts et taxes que des dotations d'Etat et divers organismes publics. Dans le même temps, les dépenses de fonctionnement ont augmenté du simple fait que la gestion des espaces verts soit redevenue communale en 2013 suite à l'extension du périmètre de la Communauté Urbaine d'Alençon (CUA).

Le BP 2014 subira un nouvel alourdissement de ses charges courantes. Les recettes fiscales enregistreront, pour la première fois, une diminution de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de près de 6.5% découlant de la réforme fiscale de 2010. Cependant, une négociation avec les services de la CUA a permis que cette dernière prenne, désormais en charge, dans le cadre des compétences transférées, différentes charges (personnel et fluides) relatives au restaurant scolaire et à l'école de musique. Ceci explique, notamment, la forte hausse de la rubrique "atténuation de charges" figurant en recettes pour 100m€.

Malgré un budget de plus en plus contraint et une conjoncture très défavorable, le conseil municipal a décidé, comme les années passées, de ne pas modifier les taux locaux d'imposition (cf. tableau ci-après).

Voici, en quelques lignes, les principales réalisations de 2013 et les projets 2014.

VOIRIE ET ESPACES VERTS

En 2013, c'est 150m€ qui ont été consacrés à la voirie dont près de 90m€ pour terminer le chemin piétonnier reliant la place de la Mairie au Vieux-Bourg. Le solde, soit environ 60m€ a concerné la réfection de chaussée en divers endroits de la commune.

Pour 2014, près de 30m€ seront engagés également pour des travaux divers. Pour le service espaces verts, 55m€ environ seront destinés à l'acquisition d'une tondeuse autoportée (47m€) et d'un lamier destiné à la taille des haies (6m€). C'est aussi un peu plus de 5m€ d'achat de petits matériels (débroussailluses, tailles haies, souffleurs...) en remplacement de ceux qui ont été volés en décembre dernier dans nos ateliers.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Un peu plus de 11m€ ont été investis en complément des travaux de mise aux normes réalisés l'an passé au centre culturel. Le groupe scolaire a fait l'objet de 31m€ d'investissements terminant

ainsi le lourd programme de remplacement des menuiseries extérieures et de mise aux normes.

Pour 2014 un dernier programme de remplacement des menuiseries extérieures sera effectué à la mairie pour un peu plus de 30m€. 15m€ seront destinés à de nouvelles mises aux normes au centre culturel. Enfin, il est prévu le changement des portes de l'église pour près de 4m€.

ENSEMBLE IMMOBILIER RUE DU CHENE

Une provision de 83m€ est mise en place pour ce dossier en vue de réaliser un parking et d'aménager la grange pour y transférer ensuite les activités de l'Arço, service jeunesse communal. La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet de M. CUSSOT, architecte manceau. L'étude a été réalisée fin 2013. Le projet sera présenté au nouveau conseil courant juin et, après validation, les appels d'offres pourront être lancés à l'automne.

ANNUITES D'EMPRUNTS 2014

- > Budget communal : 109m€
- > Budget lotissement : 173m€



LOTISSEMENT DE LA PLAINE DU LONGUET ET DE LA METAIRIE

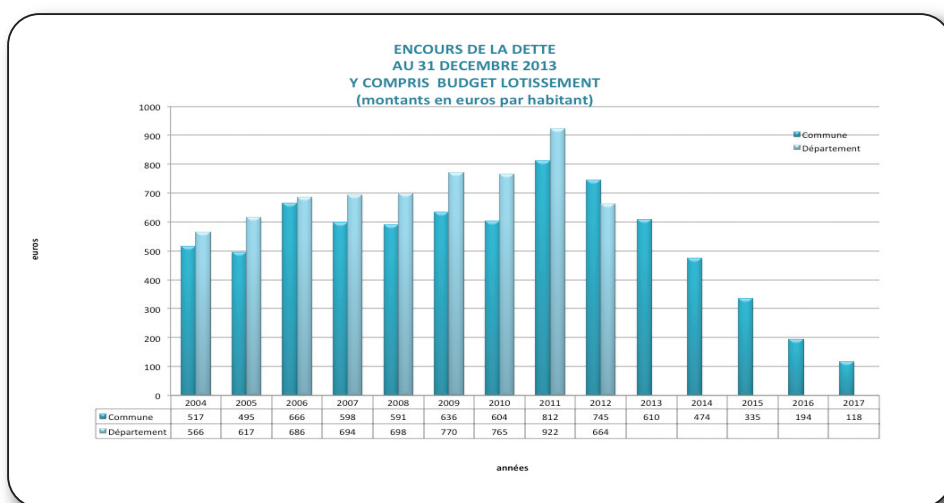
Réalisation des travaux de viabilité de la seconde tranche pour un montant global de 555m€. Ils ont été menés par les entreprises EUROVIA, TPL, JULIEN-LEGAULT et suivis par le cabinet de maîtrise d'œuvre MVI. Ces travaux ont été intégralement autofinancés par la vente de parcelles de la première tranche. Les travaux de finition de cette dernière ont été réalisés début 2014 par les entreprises EUROVIA, JULIEN-LEGAULT et GARZINSKY pour un coût de 350m€, totalement couvert par emprunt. La commercialisation est satisfaisante puisque sur la 1^{ère} tranche qui comprenait 46 parcelles, 8 n'ont pas encore trouvé preneur et 2 sont réservées. La 2^{ème} tranche propose 22 parcelles, 3 ventes sont d'ores et déjà signées et 5 réservations sont effectuées. Rappelons que le prix de vente est fixé à 59 € TTC. Précisons également qu'une délibération stipulant l'exonération de la taxe foncière pour une période de 2 ans a été prise lors du conseil municipal du 24 février dernier.

ENDETTEMENT

Le graphique ci-contre correspond à l'endettement total au 31 décembre 2013, comprenant celui relatif au lotissement de la Plaine du Longuet et de la Méairie. Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit au cours de l'année 2013. L'endettement par habitant s'élève donc à 610 €. Hors lotissement, cet endettement ne serait que de 300 € par habitant loin de la moyenne départementale qui est de 664 € (valeur 2012).

	TAUX COMMUNAUX		TAUX CUA	
	Taux inchangés depuis 1997 AVANT RÉFORME	Taux votés en 2011 APRÈS RÉFORME	Taux CUA votés en 2010	Taux CUA votés en 2011 APRÈS RÉFORME
Taxe habitation	3,60 %	8,74 %	7,96 %	14,79 %
Foncier bâti	7,37 %	7,37 %	11,28 %	11,28 %
Foncier non bâti	16,10 %	16,88 %	23,55 %	24,69 %

Les documents relatifs au compte administratif 2013 et au budget 2014 peuvent être consultés, en mairie, sur simple demande. Denis LAUNAY se tient à votre disposition pour fournir toute explication utile.



Au cours du conseil d'école du 25 février 2014, la municipalité a présenté une organisation des rythmes scolaires à mettre en œuvre à la rentrée 2014. Les horaires retenus étaient 8h30 – 11h30 / 13h30 – 15h45 chaque jour et 8h30 – 11h30 le mercredi. Une heure d'activités périscolaires était programmée chaque jour sauf le mercredi où une garderie était prévue de 11h30 à 12h30. Au-delà de 15h45, les enfants avaient la possibilité de rentrer chez eux, les plus jeunes poursuivaient la journée en compagnie des ATSEM et d'un ou de plusieurs animateurs, pour les enfants de plus de 6 ans, les activités de l'Arço étaient proposées ainsi que de l'étude surveillée. En mai 2014, un aménagement de la loi des rythmes scolaires est survenu avec la possibilité de regrouper les activités périscolaires sur une demi-journée afin de répondre à des situations particulières. Des réunions de concertation avec l'équipe enseignante et les parents-d'élèves siégeant en conseil d'école ont montré que l'organisation des activités périscolaires sur une demi-journée, le vendredi étaient

plébiscitées par la majorité. Ceci ayant pour effet de ne pas modifier les horaires actuels.

Lundi 2 juin 2014, le Conseil Municipal a émis un avis défavorable à l'organisation des rythmes scolaires qui libérerait le vendredi après-midi. Cette réforme ayant pour principale mission d'alléger la durée quotidienne d'une journée de classe ; cependant le Conseil Municipal a émis le souhait de respecter la décision du Conseil d'école à titre expérimental.

Le Conseil d'École réuni le mardi 3 juin a délibéré à 4 voix d'abstentions, 2 contres et 12 voix pour, à l'organisation des rythmes scolaires qui conserveraient les horaires existants aujourd'hui et consacrerait le vendredi après-midi aux activités périscolaires.

Après validation par l'Education Nationale, la municipalité mettra en œuvre les moyens d'accueils pour l'ensemble des enfants. L'échec de la fin des classes étant très proche, les documents d'inscription parviendront aux familles au cours de la dernière semaine de juin.

Ecoquartier de la Plaine du Longuet

Les travaux de viabilisation de la seconde tranche du lotissement de la Plaine du Longuet sont achevés depuis le 25 novembre 2013. Les lots correspondants sont en cours de commercialisation.

Le prix demeure à 59 €/m² TTC.

Contact au secrétariat de la mairie pour renseignements et réservation au 02.33.31.26.31.

ATTENTION ...

Il est interdit de brûler des déchets (végétaux ou autres) dans les jardins. Ils doivent être transportés à la déchetterie route de Gesnes.

L'emploi de produits phytosanitaires à proximité des fossés et caniveaux est interdit.

